

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DDEES 99 Subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales au titre de l'année 2013.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré de la Porte Montmartre située 150, boulevard Ney à Paris 18e (19846 - 2013_02748) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 15.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.